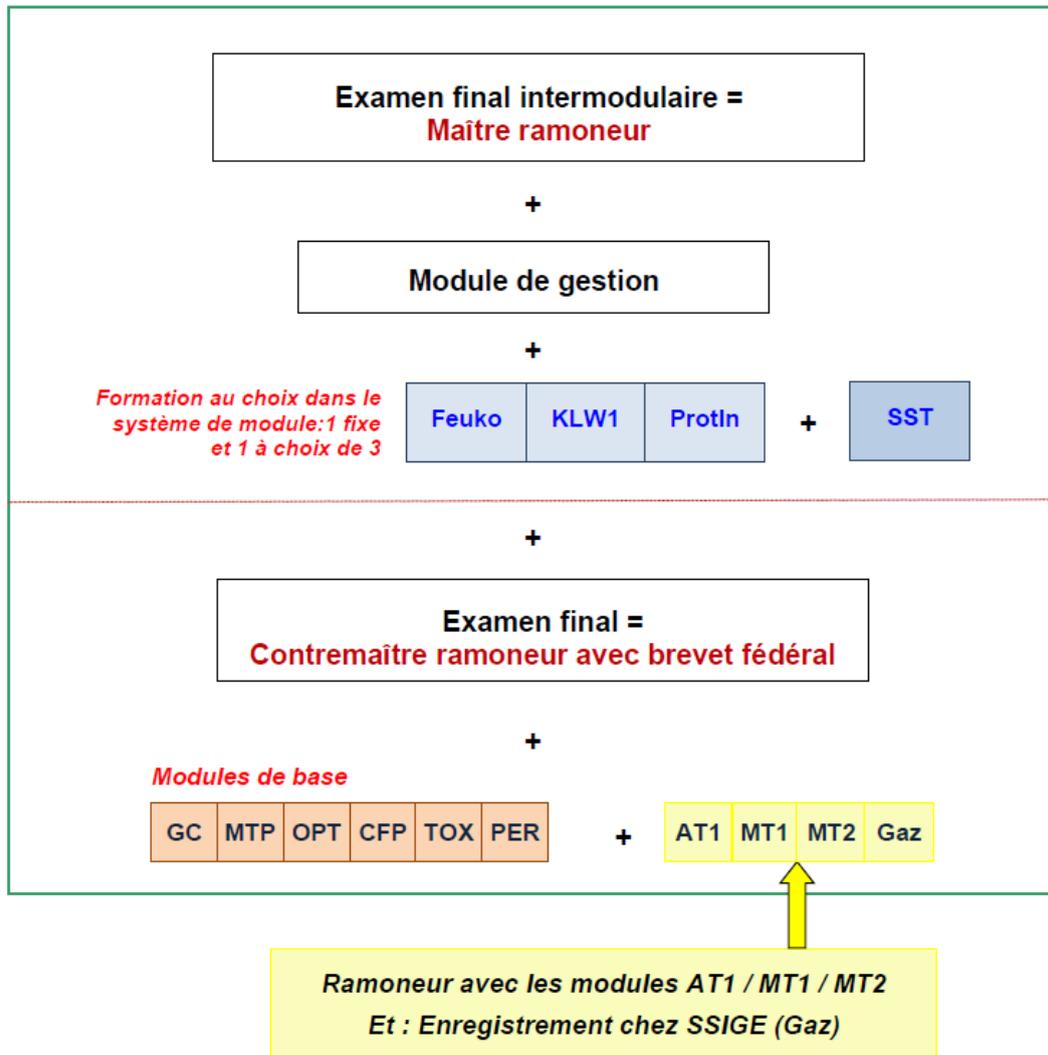




Informations sur la formation

Contremaître ramoneur/ramoneuse et de maître ramoneur/ramoneuse

Les informations ci-dessous sont basées sur la représentation graphique de la structure de formation de contremaître ramoneur/ramoneuse et de maître ramoneur/ramoneuse. Cet aperçu contient également des informations sur les modules optionnels et les modules obligatoires. En principe, la condition sine qua non pour pouvoir suivre une formation de maître ramoneur/ramoneur est d'avoir préalablement conclu avec succès la formation de contremaître ramoneur/ramoneuse



PER	= Percos, cours de base	(8 leçons)	
TOX	= Cours de toxicologie	(24 leçons)	
CFP	= Cours de formateur professionnel	(40 leçons)	
OPT	= Optimisation dans la chaufferie	(56 leçons)	
MTP	= Module d'approfondissement Travaux pratiques	(40 leçons)	
GC	= Gestion des collaborateurs	(16 leçons)	= 184 leçons

Feuko	= Contrôleur de combustion avec brevet fédéral
K LW1	= Exploitation et maintenance de l'aération douce
ProtIn	= Spécialiste communal en protection incendie de l'AEAI
SST	= Spécialiste en systèmes thermiques / Spécialiste en maintenance RaCH

Vous trouverez toutes les annonces de cours sur notre site Internet à l'adresse suivante:

<https://www.kaminfeger.ch/fr/weiterbildung>



Contremaître ramoneuse et ramoneur

Le cours de **formateur-trice professionnel-le** et le cours de **toxicologie** doivent être suivis auprès de prestataires externes. Veuillez vous informer suffisamment tôt, car ces cours ne sont réalisés qu'à certains intervalles.

Veuillez noter que le cours de formation pour formateur-trice professionnel-le doit en tous les cas être suivi avant de participer à l'«instruction d'apprenti-e-s» du module d'approfondissement et également avant de suivre les deux jours consacrés à la «gestion d'entreprise pour contremaîtres», ceci afin de mieux pouvoir suivre l'enseignement qui y est dispensé.

Le formulaire d'inscription à **l'examen final** est publié sur notre site internet.

L'examen final de contremaître ramoneur/ramoneuse sera organisé au printemps de chaque année dans toutes les régions linguistiques. La date limite d'inscription à la prochaine session est fixée au 5 novembre 2021. Nous vous prions donc de bien vouloir faire parvenir vos documents d'inscription dans les délais impartis sous peine de ne pas être admis à l'examen. **Il est à noter que le délai tel que fixé a force contraignante.** Si vous savez d'ores et déjà que vous devrez compléter votre inscription avec une attestation que vous ne pourriez pas avoir dans les délais impartis, merci de contacter le secrétariat de formation par téléphone.

Pour pouvoir participer à l'examen, les candidat-e-s qui **repassent l'examen** final doivent remplir le formulaire d'inscription officiel. Toutefois, seule la partie supérieure du formulaire (jusqu'au numéro AVS) doit être remplie et signée.

Contrôleur/contrôleuse de combustion avec brevet fédéral

Les modules relatifs à **l'autorisation de mesure** sont intégrés depuis longtemps dans la formation de ramoneur/ramoneuse CFC. Au cas où vous n'auriez pas réussi un des modules ou s'il y a un certain temps que vous avez suivi la formation de ramoneur/ramoneuse CFC, vous pouvez suivre le module Technique de mesure auprès de l'ARPEA, dont vous trouverez l'adresse dans la liste des modules qui se trouve sur notre site web.

Les **modules théoriques AB, LZ et BV** ainsi que la journée de préparation nécessaires pour l'examen de brevet sont proposés par Ramoneur Suisse. Veuillez noter qu'une formation à distance est possible si elle est prescrite par l'Office fédéral.

Spécialiste de la maintenance bois

Cette formation est basée sur le module d'optimisation comprenant au moins deux jours d'électrotechnique. Les candidat-e-s qui ont suivi le module d'optimisation peuvent suivre le module de maintenance bois. Il n'est pas absolument nécessaire que vous ayez également passé avec succès le module d'optimisation. La portée et le contenu du module sont définis.



Spécialiste en systèmes thermiques avec brevet fédéral (bois)

Cette formation se conclut par l'obtention d'un brevet fédéral, mais elle est très longue et très coûteuse, raison pour laquelle nous avons créé le nouveau module de maintenance bois. Si vous préférez décrocher un certificat fédéral, veuillez contacter: www.gebaeudeklima-schweiz.ch.

Pour toute question concernant ce cours, veuillez-vous adresser directement à Barbara Lengacher, au numéro +41 62 205 10 66.

Spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral

La demande est particulièrement élevée chez les personnes externes à l'association. Il est à noter que, étant donné que l'examen AEAI se situe au niveau QS2, il est nécessaire de disposer de beaucoup d'expérience pour atteindre ce niveau.

Exploitation et maintenance des systèmes de ventilation de confort

Jusqu'à présent, aucune formation de spécialiste en systèmes de ventilation de confort avec brevet fédéral n'a été proposée en Suisse romande. Notre module «Exploitation et maintenance de l'aération douce» constitue l'un des quatre modules de cette formation. Il peut toutefois également être suivi à titre de **formation continue** et de partie certifiante de la formation de maître ramoneur/ramoneuse.

Module gestion d'entreprise

En Suisse romande, cette partie de la formation inhérente à l'acquisition du titre de maître ramoneur/ramoneuse peut être suivie auprès de **IFCAM**. Les instances compétentes sont conscientes que les ramoneurs doivent suivre et réussir les six modules de la formation de «Spécialiste en direction de PME» ainsi que le module de raccordement. Si vous ne concluez pas cette formation avec l'obtention d'un brevet fédéral, vous pouvez toujours faire ensuite la faire valoir auprès du SEFRI dans le cadre de l'examen de maîtrise. Cela est également valable pour d'autres qualifications qui sont requises dans le cadre de l'examen de maîtrise, mais qui n'obéiront pas forcément été conclues par l'obtention d'un brevet fédéral.

Pour de plus amples informations sur cette offre, veuillez consulter directement le site de l'IFCAM à l'adresse: <https://www.romandieformation.ch/formation/management/specialiste-gestion-pme-brevet-federal> ou appelez Blaise Neyroud, (+41 58 796 38 49) pour de plus amples informations. Il faut savoir que demande pour ces cours est importante.

Par ailleurs, la Commission AQ a décidé que la formation de spécialiste technico-gestionnaire (diplôme de module sans examen fédéral) est également une condition d'admission suffisante à l'examen final intermodulaire. Nous essaierons d'inclure le montant de ces coûts de formation dans le financement axé sur la personne. Toutefois, avant de vous inscrire auprès d'un prestataire de votre choix, il est important de vous assurer que celui-ci s'inscrive auprès du SEFRI en tant que fournisseur d'une offre partielle faisant partie intégrante de notre formation de maître ramoneur. En l'absence d'inscription, vous ne recevrez pas de confirmation de paiement et vous ne pourrez pas demander le remboursement de ce montant au SEFRI.



Comme jusqu'à présent, les candidat-e-s ont la possibilité de demander la validation d'une autre formation suivie en s'adressant à la commission AQ. **Pour cela, des informations détaillées sur la portée et le contenu de la formation concernée, y compris l'examen, doivent être fournies**, ceci également afin d'éviter de potentiels problèmes de remboursement par le SEFRI. Contrairement à ces variantes, le problème est connu de l'IFCAM. Un remboursement peut donc être assuré par le SEFRI.

Examen final intermodulaire de maître ramoneur/ramoneuse

Pour autant que vous remplissiez toutes les conditions d'admission, vous pouvez vous inscrire à l'examen final. Deux thèmes de diplôme seront présentés aux candidat-e-s lors de la **séance d'information**. Ces derniers auront ensuite six semaines à disposition pour élaborer un travail écrit de diplôme sur l'un des sujets. En outre, les candidat-e-s présenteront les résultats qu'ils ont obtenus dans ce contexte et répondront à différentes questions à ce propos lors de l'examen oral.

Remboursements de la part du SEFRI

Depuis début 2018, le SEFRI vous **rembourse 50% des coûts** de formation engagés dans le cadre d'examens professionnels (brevet fédéral) ou d'examens professionnels supérieurs (maîtrise). Seuls les frais à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour lesquels des factures ont été établies à votre nom **en tant que personne privée** peuvent être réclamés rétroactivement. Dans ce contexte, le prestataire de la formation doit vous fournir une confirmation de paiement ainsi que des informations sur votre personne et sur votre participation à la formation en question.

Si vous avez participé pour la première fois à un examen final, vous recevrez en plus une décision d'examen que vous pourrez soumettre, avec la ou les confirmation(s) de paiement et les copies des factures à:
<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions/participants.html>

Les personnes ayant suivi un cours reçoivent un remboursement de 50% des frais de cours pris en considération. La limite supérieure est fixée à CHF 9'500.00 pour un examen professionnel (frais de cours: CHF 19'000.00) et à CHF 10'500.00 pour un examen professionnel supérieur (frais de cours: CHF 21'000.00).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question :

Tel.: +41 62 834 76 66

E-Mail: verband@kaminfeger.ch

Aarau, le 7 août 2023

Kaminfeger Schweiz

Joshua Tegtmeier

Responsable de la formation & secrétariat